

SAS DUCOS

**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**
Mise en service : 4^e trimestre 2025





REPÈRES

Acteurs du projet,
calendrier et chiffres

P. 4

**LA SAS,
UN ÉTABLISSEMENT
D'UN NOUVEAU TYPE**

P. 7

**IDENTITÉ ET
FONCTIONNALITÉ
ARCHITECTURALES :
LE CHOIX DU
SUR-MESURE**

Rencontre avec
Michel Douat,
architecte du projet

P. 11

**UN CHANTIER
TRÈS CONTRAINT**

P. 17

**LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT
EN VIGUEUR DANS
L'ÉTABLISSEMENT**

P. 21

Située au sud-ouest de Fort-de-France, la ville de Ducos accueille la seule Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) implantée en Outre-mer. Accolée au centre pénitentiaire, cette SAS va doter la justice martiniquaise d'un outil complémentaire, conçu pour concilier les impératifs de sûreté pénitentiaire et une plus grande responsabilisation des personnes détenues. De la conception architecturale à la mise en service, les acteurs ont poursuivi ce double objectif à chaque stade du projet.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET



Vincent Léger
Chef de projet,
Agence publique
pour l'immobilier
de la Justice



Michel Douat
Architecte,
DHA



Marie Pantalone
Directrice de
la SAS de Ducos



Julie Panis
Directrice de
la programmation
et de la prospective,
Agence publique
pour l'immobilier
de la Justice



Reynald Peugniez
Directeur des travaux,
Comabat



Cédric Montout
Chargé d'opérations
immobilières,
bureau de l'immobilier PS3,
direction de l'administration
pénitentiaire



Thomas Lesurque
Chef du département
des affaires immobilières,
direction des services
pénitentiaires d'Outre-mer

LE CALENDRIER

Juillet 2021

Notification du marché
au groupement lauréat

↓

Août 2022

Début des travaux
(pour 25 mois)

↓

Juillet 2025

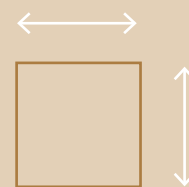
Fin des travaux

↓

Décembre 2025

Mise en service

LES ESPACES



6 097 m²
de surface
de plancher

4 063 m²

de surfaces
extérieures utiles

120

places
de détention,
dont 90 en SAS et
30 en quartier de
semi-liberté



LE CHANTIER

28 000 h
d'insertion

pour un objectif de 20 000 h



39,4 M€ TTC
de budget



120

compagnons

7 500 m³

de béton et
400 tonnes
d'armatures acier

31 mois

de chantier

LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme immobilier pénitentiaire lancé en 2018 par le ministère de la Justice, le concept de SAS – Structure d'accompagnement vers la sortie – se traduit désormais concrètement. Il se distingue par des caractéristiques architecturales et fonctionnelles communes aux quatorze nouvelles SAS du territoire afin d'affirmer l'image d'une structure de transition entre la vie carcérale et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). *« Elles ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues »,* explique Julie Panis, cheffe de projet à la direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. *Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »* « Avec les SAS, l'administration pénitentiaire nous donne les moyens

de prendre en charge de manière renforcée les personnes détenues et de travailler en interdisciplinarité, note de son côté Marie Pantalone, directrice de la SAS de Ducos. Le succès de la SAS, c'est l'affaire de tous, c'est pourquoi je compte avancer main dans la main avec de nombreux partenaires, notamment avec les magistrats qui ont un rôle déterminant à jouer pour faire vivre cette SAS et bien préparer la sortie des personnes détenues. »

Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports, et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes construites à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent. Si certaines se trouvent relativement éloignées de leur établissement de référence, celle de Ducos y est en revanche adossée.

Le cahier des charges des SAS a fixé des principes communs, tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine : « On est loin des bâtiments de dix étages et des cour-sives qui n'en finissent plus, fait remarquer Marie Pantalone. La SAS est organisée en petits bâtiments de deux étages au maximum, entourés de verdure. » « La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut, constitue l'une des caractéristiques des SAS », indique par ailleurs Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général, et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

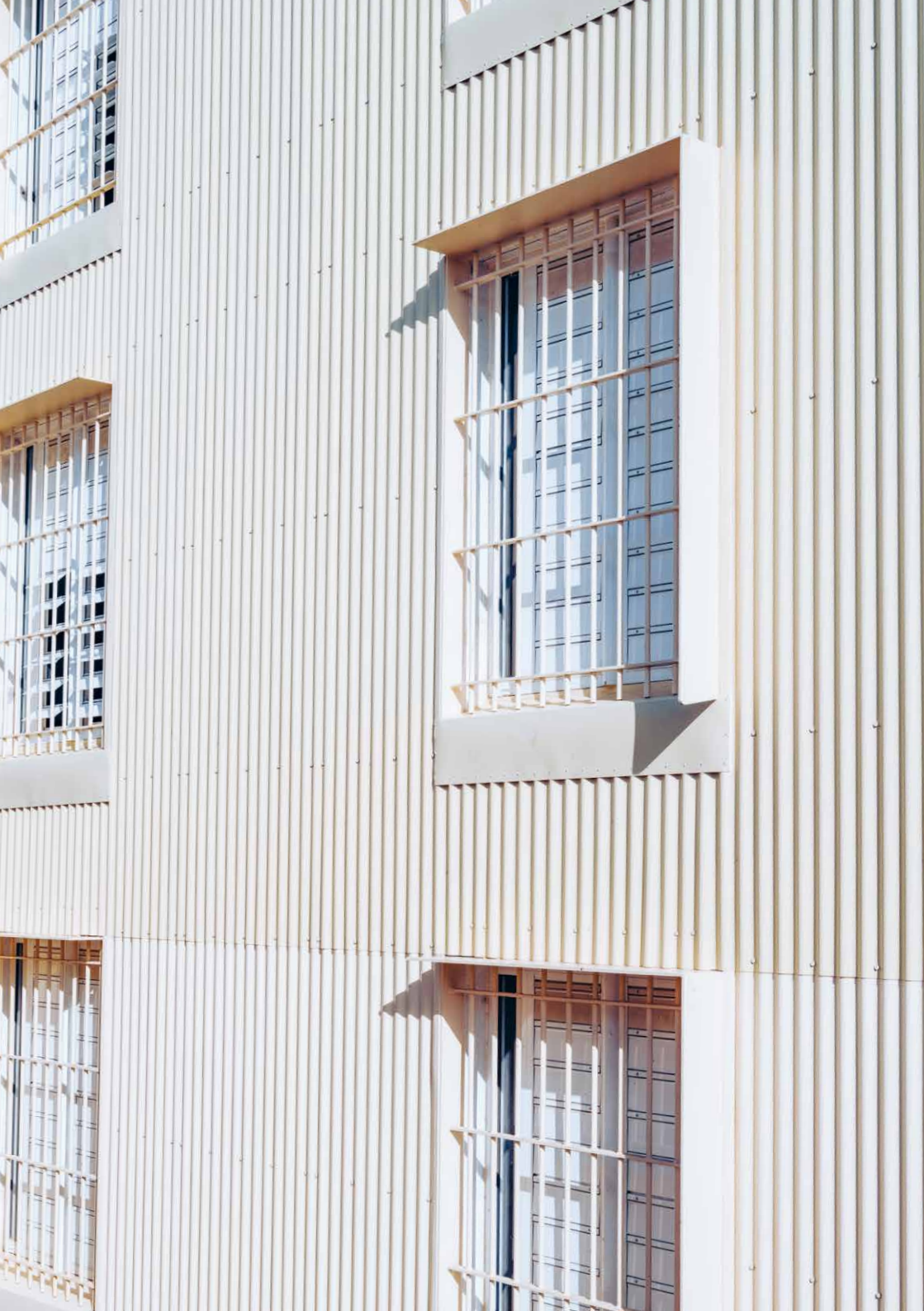
Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre de surveillance par îlotage.

Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est évidemment de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées.

Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. « Sans avoir un discours naïf, je suis convaincue des vertus du principe de confiance qui sera instauré, indique la directrice de la SAS de Ducos. Outre le fait que cela permet de les préparer au mieux à la vie en société, les personnes détenues seront plus enclines à donner le meilleur d'elles-mêmes, y compris durant leur parcours d'exécution de peine. »

Alors, qu'en maison d'arrêt, elles sont systématiquement accompagnées dans tous leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salle de convivialité, laverie...) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie [PIPS], unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

Confiée à l'agence DHA, la conception de la SAS de Ducos s'est appuyée sur la représentation du « hameau ». Il s'agissait à la fois de doter l'établissement de tous les services dont il aurait besoin, tout en proposant un projet à taille humaine. Les explications de Michel Douat, architecte.

« L'ambition est de créer un environnement qui redonne l'espoir et l'envie de renouer avec la vie sociale, à l'intérieur de la SAS, puis une fois la peine purgée. »

Michel Douat, architecte, DHA

Comment avez-vous traduit architecturalement le concept de SAS ?

Dès le début des études, nous avons souhaité que l'architecture de la SAS – qui se présente comme un trait d'union entre incarcération et retour à la vie sociale – permette de créer un lieu à la fois carcéral et ouvert. Pour cela, nous avons beaucoup travaillé sur les moyens de mettre l'architecture au service de l'apprentissage du vivre ensemble. C'est pourquoi notre proposition fait référence à un urbanisme villageois, composé de bâtiments et d'espaces extérieurs distincts, qui sont reliés par des « ruelles » protégées. Sur le plan architectural, nous confortons cet « urbanisme » par une diversité de

traitements, pour que chaque espace ait sa fonction et soit facilement repérable, tout en maintenant une cohérence globale, comme dans la plupart des villes et des villages martiniquais. Nous avons voulu retrouver l'aspect urbain d'un village dense avec des murs mitoyens. Nous avons aussi fait en sorte que le site soit fermé par des bâtiments et non par des grilles et des murs. L'ambition est de créer un environnement qui redonne l'espoir et l'envie de renouer avec la vie sociale, à l'intérieur de la SAS, puis une fois la peine purgée.

Qu'est-ce qui a guidé l'élaboration du plan masse ?

Le plan masse a dû traduire le fil rouge de ce projet, qui vise à faire de



la SAS de Ducos un hameau, un morceau de village, un projet à taille humaine, tout en assurant, par des moyens passifs et discrets, la sûreté de l'établissement et la sérénité des riverains. Ainsi, la SAS, tout en étant adossée au centre pénitentiaire, lui tourne le dos : les pignons de la SAS sont aveugles, il n'y a donc pas de vues du côté du centre pénitentiaire. En revanche, la SAS présente au voisinage un front bâti qui fait office de clôture, et dont le traitement est particulièrement soigné en termes de matériaux et de teintes. L'ensemble prend en compte l'environnement immédiat et les conditions climatiques. À l'intérieur, on retrouve une organisation de village, avec des

« ruelles » abritées des intempéries et du soleil, des liaisons rapides mais séquencées et une orientation des différentes unités qui poursuit deux objectifs : il s'agit non seulement d'éviter les covisibilités à l'intérieur de la SAS et vis-à-vis de l'extérieur, en positionnant par exemple les cours de promenade en cœur d'îlot, mais aussi d'assurer une bonne ventilation naturelle des bâtiments.

Quel soin avez-vous porté à l'accès à la SAS ?

L'accès à la SAS est lisible, avenant, et, en même temps, il inspire la sécurité et traduit la dimension institutionnelle que requiert tout bâtiment représentant l'État. À cet égard, la porte d'entrée principale

↑
La SAS a été conçue selon le modèle urbain du hameau.

« L'accès à la SAS est lisible, avenant, et, en même temps, il inspire la sécurité et traduit la dimension institutionnelle que requiert tout bâtiment représentant l'État. »

Michel Douat, architecte, DHA

→ La clôture de qualité urbaine est l'une des caractéristiques des SAS.

est visible et symbolise la force de l'institution. La façade affiche un style contemporain grâce au béton. L'échelle des bâtiments reste à taille humaine, le parvis et ses cheminements sont soignés. Notre souhait était de créer dès l'approche une ambiance accueillante tout en signifiant une certaine autorité, mais sans pression carcérale.

À l'intérieur, quels outils avez-vous utilisés pour humaniser les lieux ?

Nous avons fait en sorte que les cellules aient un minimum de vis-à-vis et qu'elles donnent sur des espaces végétalisés, afin d'éviter les vis-à-vis brutaux. Nous avons également utilisé différentes couleurs pour marquer les bâtiments d'hébergement, que chacun reconnaisse le sien comme

sa maison. Enfin, nous avons utilisé la végétation de différentes manières. Au-delà du confort visuel qu'elle assure, elle remplit deux fonctions principales à nos yeux : elle est source d'apaisement et elle évoque fortement la proximité du retour à la vie civile. C'est pourquoi on la retrouve le long des circulations, dans les cours de promenade ou encore à travers le jardin maraîcher. Nous avons créé une diversité de lieux végétalisés qui prendront toute leur ampleur grâce au climat très favorable de la Martinique, d'autant que les végétaux, au-delà du ressenti d'apaisement, apportent une certaine fraîcheur. ■





UN CHANTIER TRÈS CONTRAINT

Les acteurs du projet ont redoublé d'efforts pendant plus de deux ans et demi pour mener à bien ce chantier. En effet, sa situation géographique, la nature des sols ou encore les difficultés liées à l'insularité ont rendu l'opération particulièrement complexe.

À l'est du centre pénitentiaire, la parcelle foncière sur laquelle a été bâtie la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) est située dans une ravine, en bordure de la mangrove du bassin de Fort-de-France. « Nous savions qu'il s'agissait d'un sol qui draine beaucoup d'eau, prévient Reynald Peugniez, directeur des travaux pour l'entreprise Comabat. En revanche, nous n'avions pas anticipé la présence d'épaisses couches d'argile gonflante. Cette découverte, début 2023, nous a obligés à reprendre l'ensemble des études de faisabilité et des modes constructifs. » « Ces couches d'argile se gonflent et se rétractent de façon hétérogène, précise Vincent Léger, chef de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Nous avons donc creusé

d'avantage que prévu pour rattraper un sol plus stable et modifié le type de fondations des bâtiments. Quant aux planchers bas, qui devaient initialement être posés au sol, il a fallu ajouter un vide technique en cas de gonflement de l'argile, en fonction de l'humidité. » Cette première phase de travaux, qui a généré plus de déblais et nécessité plus de travail et de matériaux, a entraîné un décalage important du planning.

Les coûts de l'insularité

Les spécificités liées à l'insularité de la Martinique ont pesé sur l'opération. En effet, outre les difficultés génériques associées à tous les grands projets immobiliers, les territoires ultramarins sont caractérisés par des systèmes de risques spécifiques,



↑
La SAS abrite
divers espaces
végétalisés.

en particulier en ce qui concerne le coût et les délais d'importation des matériaux, mais également les tensions sur la disponibilité locale de main-d'œuvre et de compétences spécifiques, contraignant parfois à faire venir des prestataires de métropole. Des aléas auxquels les équipes se sont adaptées, mais qui ont nécessairement impacté les délais.

« En Martinique, les délais de commande et de livraison, par la mer, sont longs et difficiles à maîtriser. Une livraison qui aurait dû prendre trois semaines a parfois pu prendre jusqu'à trois mois. Et il nous est arrivé, malgré nos efforts, de nous retrouver face à des fournisseurs qui n'avaient plus les produits que nous avions commandés, notamment sur les charpentes métalliques, les serrures ou encore les

dispositifs de climatisation et de désenfumage », indique Reynald Peugniez. Si, pour la majorité des vingt-neuf lots du projet, le groupement a fait appel à des entreprises locales, sur certains métiers comme la pose de la charpente métallique, il a fait venir des prestataires de métropole.

Un dialogue en bonne intelligence

Le chantier s'est déroulé en bonne intelligence. Dès le départ, tout a été fait pour garantir la qualité des relations avec le centre pénitentiaire et les riverains.

Des aménagements d'horaires de chantier ont notamment été proposés afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains.

Des précautions ont également été prises en matière de sûreté pour



↑
Les couleurs
diffèrent selon
les bâtiments.

assurer une étanchéité totale entre le chantier et l'établissement voisin, particulièrement en phase de gros œuvre : interdiction du survol du glacie par les grues, contrôle de l'identité et du casier judiciaire des grutiers, ou encore règles strictes en matière de stockage du matériel.

D'une manière générale, le chef de projet de l'APIJ considère qu'il y a eu sur ce projet « une dynamique de travail constructive de la part de toutes les parties prenantes ». Même tonalité du côté de Reynald Peugniez qui a apprécié « l'ouverture et la bienveillance qui ont guidé la qualité du dialogue entre les acteurs. » ■

« En 30 ans d'expérience, j'ai connu beaucoup de chantiers difficiles, mais j'ai découvert à Ducos les enjeux de la sismicité et la spécificité des travaux dans le pénitencier, avec ses lots de sûreté et de sécurité. »

Reynald Peugniez, directeur des travaux, Comabat



LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

Conçue comme un « hameau », la SAS de Ducos se compose de quartiers d'hébergement et d'une large palette d'équipements. Les différents personnels en place les mobiliseront au service d'une grande diversité de projets, avec un but commun : préparer la sortie des personnes détenues et prévenir la récidive.

À SAVOIR La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour mission de contribuer à l'insertion des personnes détenues, ainsi qu'à la lutte contre la récidive, en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. C'est dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.

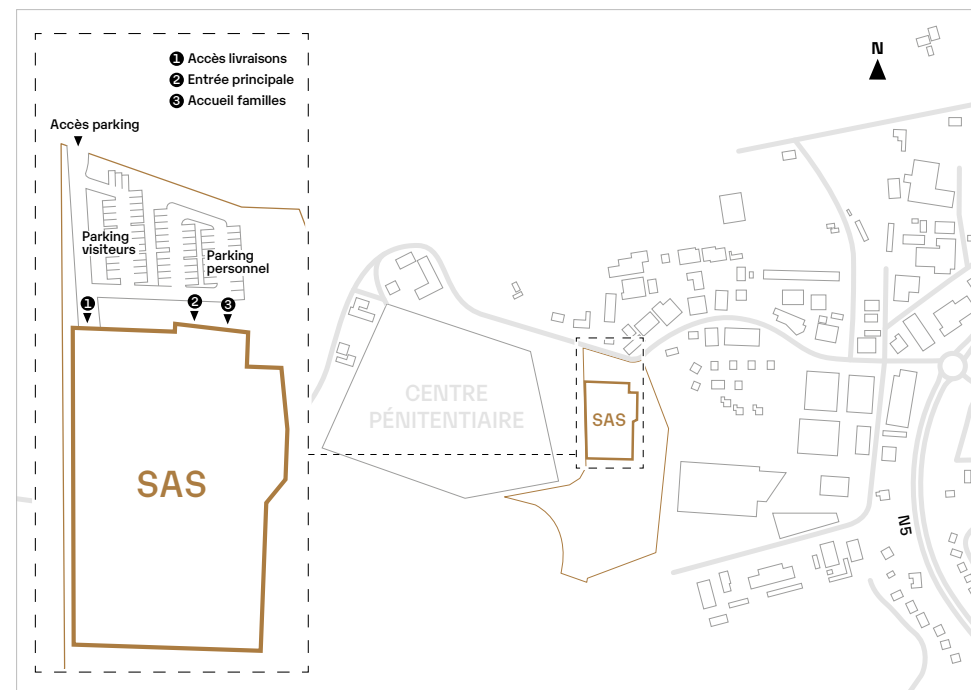
Les architectes qui ont conçu la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) ont eu pour ligne directrice la création d'un urbanisme à taille humaine. « *Sur le plan architectural, tout cela s'est traduit par une diversité de traitement des unités, tout en maintenant une cohérence globale*, peut-on lire dans la notice présentée par le cabinet d'architecture DHA, *à l'image de la plupart des villes et villages martiniquais*. » Dès l'approche de la SAS, même si une dimension institutionnelle émane de la façade principale, l'échelle retenue témoigne de cette volonté d'afficher une forme de simplicité, sans volumes écrasants. Ce parti-pris a facilité l'intégration de la SAS dans son environnement. En outre, la présence d'un vaste parking et d'un parvis contribue également à mettre l'établissement à distance des logements qui lui font face.

À l'intérieur, le plan masse rend concrète l'intention de départ, inspirée du modèle du « hameau », avec d'une part des liaisons intuitives (sortes de ruelles abritées pour se protéger des intempéries et du soleil) qui facilitent le repérage dans l'espace, d'autre part une distinction claire entre les bâtiments en fonction de leurs usages, diurne ou nocturne notamment.

Le quartier de semi-liberté (QSL) est à proximité immédiate de la porte d'entrée principale. L'accès en est ainsi facilité pour les trente personnes détenues bénéficiant de ce régime qui les autorise à sortir en journée. L'ensemble constitué par les services à la personne (SAP) et la plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie (PIPS) est lui aussi situé dans la partie avant de la SAS. Les hébergements classiques sont positionnés en fond de parcelle ; ils sont desservis par la rue principale de l'établissement, qui permet d'accéder par ailleurs à la zone de maraîchage et au terrain de sport, situés au centre de la SAS.

« La proximité de la SAS avec son établissement de référence rend possible la mutualisation de certains services à la personne. Cela a été pensé dans l'intérêt des deux structures. »

Vincent Léger, chef de projet à l'APIJ



Des espaces de qualité

Avec des cellules individuelles, une PIPS, un terrain de sport, une unité sanitaire ou encore une zone d'accueil des familles bien délimitée, la SAS de Ducos affichera des conditions de travail pour les personnels et de détention plus favorables que celles du centre pénitentiaire voisin, mis en service à la fin du XX^e siècle. À la modernité des installations (cellules dotées de douche, de WC, d'un coin cuisine) s'ajoute l'attention portée à la lumière naturelle et à l'ensoleillement, pour maximiser la première tout en se protégeant des rayons du soleil. À cet égard, « *l'espacement entre les corps bâtis est tel qu'aucun ne fait masque à l'autre*, précise la notice architecturale. *Chaque entité (bâti, cour ou circulation) bénéficie du bienfait de l'ensoleillement (vue, luminosité) sans être incommodé.* » Au cœur des hébergements, la lumière pénètre via les patios ; dans les cellules, la ventilation est assurée par les portes, avec un courant d'air venu des couloirs, ainsi que par les fenêtres, équipées de ventelles réglables. La conception de ces dispositifs prend donc en compte l'indispensable adaptation au climat des Antilles et au réchauffement climatique.

↑
La SAS Ducos est implantée à côté du centre pénitentiaire dont elle dépend.



↑
Un couloir
qui mène
aux cellules.

Des liens fonctionnels avec le centre pénitentiaire

Rattachée au centre pénitentiaire de Ducos sur le plan administratif, la SAS jouit d'une réelle autonomie dans son fonctionnement quotidien. « *Sa proximité avec son établissement de référence rend toutefois possible la mutualisation de certains services à la personne*, remarque Vincent Léger, chef de projet à l'Agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ). *Cela a été pensé dans l'intérêt des deux structures.* » Aussi la SAS hébergera-t-elle la blanchisserie où seront traités son linge et celui du centre pénitentiaire, qui ne disposera plus que d'une blanchisserie relais pour stocker le linge sale, réceptionner et redistribuer le linge propre venu de la SAS. Inversement, les repas de tous les effectifs seront préparés au centre pénitentiaire, pour être livrés à la SAS, qui pourra assurer le maintien en température et quelques cuissons minute, de type grillades et fritures.

Des projets orientés vers la sortie

L'échelle des bâtiments, la diversité et la qualité des espaces font partie des atouts relevés par Marie Pantalone, directrice de la SAS de Ducos : « *La structure est neuve et offre des conditions de détention très correctes, avec des zones au sein desquelles les*



↑
La grande salle
de la PIPS.

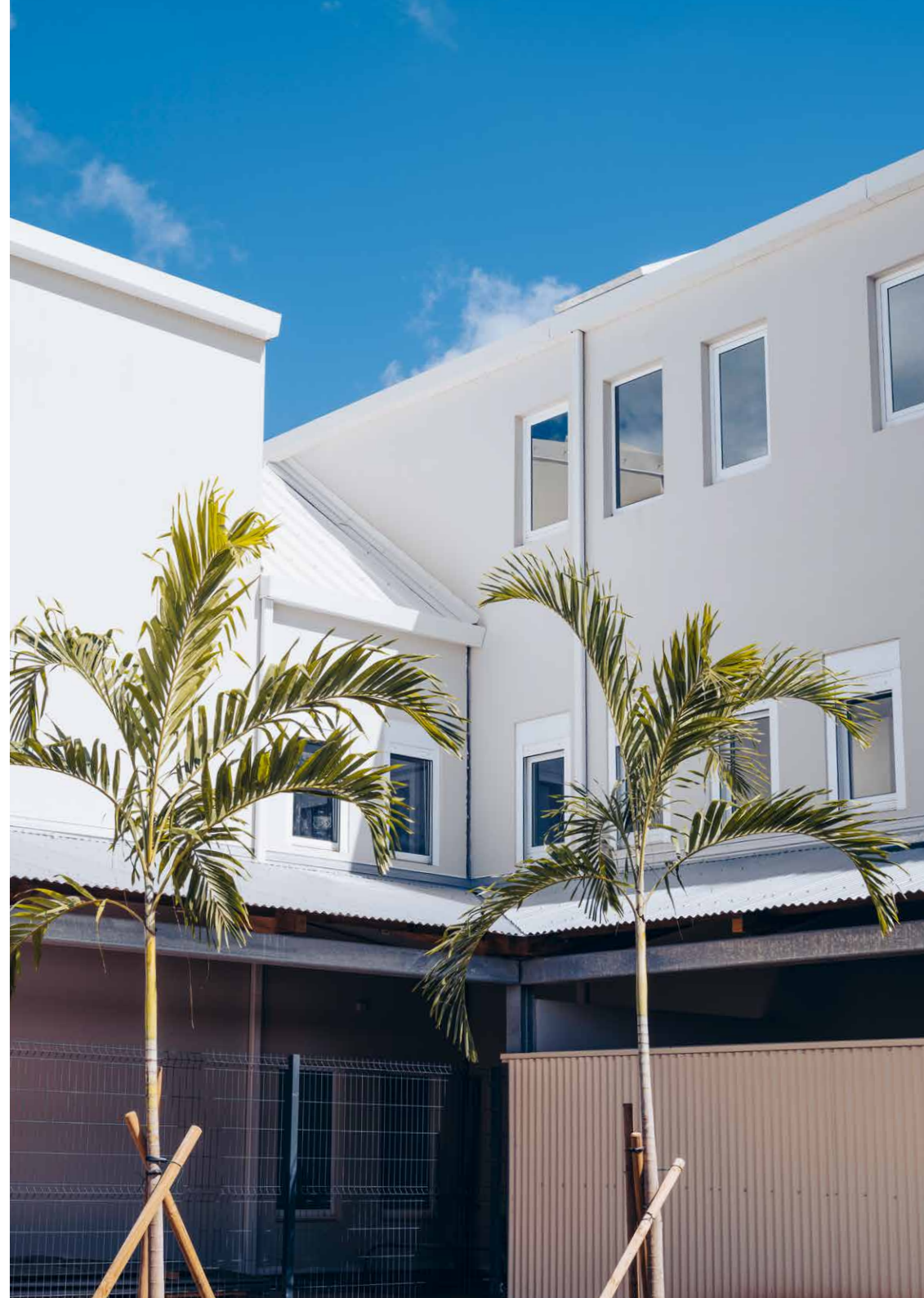
personnes détenues pourront partager des moments "ensemble", ce qui fait partie de la réinsertion, insiste la professionnelle. *Ces espaces permettront de recréer du lien, de réapprendre à vivre en société ; c'est très important.* » Identifiées par un binôme composé d'un surveillant et d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), les personnes détenues qui intégreront progressivement la SAS à partir de novembre 2025 – à raison d'une quinzaine par semaine – découvriront des règles de fonctionnement très différentes de celles qu'elles auront connues du temps de leur incarcération au centre pénitentiaire de Ducos. « *Les personnes détenues auront une liberté de circulation au niveau de leur étage d'hébergement, et elles seront autonomes dans l'organisation de leur journée*, prévient Marie Pantalone. *Elles devront prendre contact avec les partenaires adaptés à leur situation intervenant au sein de la SAS et se rendre, en autonomie, à leurs rendez-vous.* » Au centre de la SAS, la PIPS – où se croiseront des acteurs culturels, de l'accès aux droits ou encore de l'insertion professionnelle – jouera un rôle crucial dans le projet de chaque personne détenue. « *Nous voulons que la PIPS soit le cœur de la structure et qu'elle vive à plein régime* », résume la directrice de la SAS. Les espaces végétalisés présents dans

l'enceinte de la SAS – plus de 1 600 m² – constitueront également des supports intéressants d'activité, pour proposer, par exemple, une formation d'ouvrier paysagiste. Quant à la zone de maraîchage, elle sera le support à des actions d'insertion professionnelle, dans des secteurs d'activité porteurs sur le marché du travail martiniquais. *« Nous voulons aussi promouvoir une SAS "verte", ajoute Marie Pantalone, en utilisant la structure telle qu'elle est conçue pour développer un chantier d'insertion dans le maraîchage, déployer des formations professionnelles dans le domaine de la revalorisation des déchets et du paysagisme, installer des récupérateurs d'eau de pluie et des bacs de tri, etc. Cette conscience écologique prend tout son sens tant à l'intérieur de la SAS qu'à l'extérieur, compte tenu de l'insularité et du climat de la Martinique. »*

Au-delà des équipements et des espaces, *« c'est le personnel qui fait vivre une structure, souligne la directrice. C'est pourquoi nous recrutons des profils spécifiques, qui sont en mesure de dépasser la posture seulement autoritaire vis-à-vis des personnes détenues. Le surveillant acteur remplira une véritable mission en termes de réinsertion. L'état d'esprit de la première équipe, qui lancera la SAS avec nous, sera déterminant. » ■*

« Les personnes détenues auront une liberté de circulation au niveau de leur étage d'hébergement, et elles seront autonomes dans l'organisation de leur journée. Elles devront prendre contact avec les partenaires adaptés à leur situation intervenant au sein de la SAS et se rendre, en autonomie, à leurs rendez-vous. »

Marie Pantalone, directrice de la SAS de Ducos



Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication
David Barjon

Coordination
Marion Moraes,
responsable communication

**Ont participé
au sein de l'APIJ**
Antoine Laybro,
directeur de programme
Christel Margottin,
directrice opérationnelle
Vincent Léger,
chef de projet
Julie Panis,
cheffe de projet à la
direction de la programmation
et de la prospective

**Rédaction
et réalisation graphique**
Farénis

Portraits et plan
Gaëlle Bouché

Photographies
Romain Cruse

Impression
IDMM
Octobre 2025

Remerciements
à la direction de l'administration
pénitentiaire, à la direction
interrégionale des services
pénitentiaires Outre-mer,
à la SAS de Ducos et au centre
pénitentiaire de Ducos.

Marie Pantalone,
directrice de la SAS de Ducos
Joseph Coly,
directeur du centre pénitentiaire
de Ducos
Reynald Peugniez,
directeur des travaux, Comabat
Michel Douat,
architecte, DHA
Cabinet Lorenzo, maîtrise
d'œuvre d'exécution,
en Martinique
Egis Antilles Guyane,
BET
**Atelier d'architecture
du paysage,**
paysagiste
SAMOP,
mandataire du groupement
d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Bureau Veritas,
contrôleur technique,
coordination sécurité et
protection de la santé
Geotec Guyane, mission G4,
supervision géotechnique
d'exécution

L'APIJ et ses missions
L'Agence publique pour
l'immobilier de la justice (APIJ)
est un établissement public
à caractère administratif
sous tutelle du ministère de la
Justice. L'APIJ a pour mission
de construire, rénover et
réhabiliter les palais de justice,
les établissements pénitentiaires,
les bâtiments des services
de la protection judiciaire
de la jeunesse, et les écoles
de formation du ministère,
sur tout le territoire national
y compris en outre-mer.
Maître d'ouvrage, son domaine
de compétences s'étend de la
programmation et la maîtrise
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,
toutes les phases d'études, de
conception et de travaux sont
sous la responsabilité de l'APIJ,
qui assure à cet effet la passation
et la gestion de tous les contrats
nécessaires à la réalisation du
projet. En outre, son expertise
est sollicitée par les directions
centrales ministérielles sur tous
types de problématiques liées
à l'immobilier : définition de
nouveaux programmes, maîtrise
du coût de la construction,
politique d'assurances,
développement durable, et
exploitation-maintenance. Elle
conduit également les recherches
et acquisitions foncières pour
le compte de la Chancellerie.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE